lamontagne.fr
LA MONTAGNE
GroupeCentreFrance
CLERMONT-METROPOLE
JEUDI 10 JUIN 2010 - 0,90€

PATRIMOINE ■ Plusieurs fonds permettent de soutenir les PMI-PME

Réduire son ISF en investissant au local

Réduire son impôt de solidarité sur la fortune (ISF) tout en investissant dans une PME régionale ? Des outils d'investissement offrent cette possibilité aux redevables.

Toutefois, comme l'indique Eric Borias, de la société clermontoise de conseil Axyne Finance, « les gens n'ont pas encore le réflexe d'investir dans les entreprises ».

Les réductions d'imposition ne sont pourtant pas négligeables. Surtout depuis l'adoption, en août 2007, de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite loi TEPA, qui « permet aux particuliers de réduire le montant de leur ISF (*) à hauteur de 75 % des investissements qu'ils font dans le capital de PME ». Et ce, dans la limite de 50.000 euros par an.

En 2009, ce dispositif a permis d'orienter plus d'un milliard d'euros vers les entreprises.

Pour Eric Borias et Laurent Cornet, cette mesure a l'avantage de « créer une relation gagnant-gagnant entre les chefs d'entreprises et les redevables ISF ».

CONSEIL. Laurent Cornet et Eric Borias, de la société clermontoise de conseil en investissement financier Axyne Finance. PHOTO DOMINIQUE PARAT

Pour cela, plusieurs véhicules d'investissements existent. En direct, pour les habitués aux « business angels ». Par l'intermédiaire d'une holding ou via un fonds de capital investissement.

« L'objectif est de favoriser la croissance », souligne Laurent Cornet, sans éluder les risques perçus par les contribuables comme autant d'obstacles. Un risque lié à la vie d'entreprise et la contrainte d'un placement sur cinq ans minimum.

Une prise de risque à pondérer, en raison notamment de l'avantage fiscal, « très incitatif », insiste Eric Borias. ■

Cédric Gourin

DATE LIMITE

15 juin. Pour bénéficier de réductions fiscales non négligeables, les redevables ont jusqu'au 15 juin, dernier délai pour les déclarations ISF, pour réaliser les opérations de virement sur les fonds disponibles ou en direct.